

Soudan : il n’y a plus de temps à perdre pour le Conseil des droits de l’homme de l’ONU

Les États devraient soutenir la création d’un mécanisme indépendant

Personne ne peut, de bonne foi, prétendre que le Conseil des droits de l’homme va mettre un terme à la guerre au Soudan. Mais personne ne peut non plus, sans une certaine mauvaise foi, prétendre que l’organe onusien principal en charge des droits humains n’a aucun rôle à jouer dans la réponse à la crise.

Mi-octobre 2023 marquera la fin de la 54^{ème} session du Conseil. Cette date marquera aussi six mois de détresse pour le peuple soudanais. Le conflit ne montre aucun signe de ralentissement. Avec sa poursuite se multiplient les rapports faisant état de violences innommables – dont des violences sexuelles et inter-

ethniques – et de violations du droit international à la fois par les Forces armées soudanaises (SAF) et par les Forces de soutien rapide (RSF) et leurs alliés.

La société civile appelle à agir¹. Elle estime que le Conseil des droits de l’homme peut et doit envoyer un message clair aux auteurs de violations : vos actions sont scrutées ; vous en serez tenus pour responsables. Ne pas envoyer ce message, par le biais de la création d’un mécanisme indépendant d’enquête et de redevabilité, ne ferait qu’inciter les auteurs de violations à poursuivre dans cette voie, encourager l’impunité et préparer le terrain à d’autres atrocités.

Une action internationale est nécessaire

Six mois après le déclenchement du conflit, la situation au Soudan n’est rien de moins qu’un désastre. Les initiatives de médiation n’ont pas produit les résultats escomptés. Alors que ces lignes sont écrites, il n’existe aucune perspective sérieuse de cessez-le-feu durable, de création de corridors humanitaires ou de pourparlers de paix. Dans tous les cas, même s’ils sont couronnés de succès à l’avenir, les efforts de médiation ne prioriseront sans doute pas les droits humains et la redevabilité.

À New York, le Conseil de sécurité de l’ONU reste paralysé. Il a échoué à produire ne serait-ce qu’un modeste communiqué (ne parlons même pas d’une résolution). À Addis Abeba, l’Union africaine a condamné les violations. Ailleurs sur le continent, des institutions africaines ont adopté des communiqués et des

résolutions soutenant la reddition des comptes. C’est le cas du Quatuor de pays de l’IGAD pour la résolution de la situation en République du Soudan et de la Commission africaine des droits de l’homme et des peuples (CADHP).

Mais l’échec de la communauté internationale à faire sans équivoque de la lutte contre l’impunité un élément central de résolution de la crise² montre que la principale leçon des dernières décennies reste à apprendre. C’est bien l’impunité qui a permis aux atrocités de se répéter, au Darfour et à travers le Soudan. C’est l’impunité qui a envoyé aux parties au conflit le message que la violence était un moyen acceptable de promouvoir leurs intérêts.

Nous devons collectivement inverser ce message.

Sans perspectives de redevabilité, pas de paix durable

L’impunité est un moteur du conflit actuel, comme des cycles de violences précédents. À moins que la re-

devabilité ne devienne une priorité des efforts politiques à tous les niveaux et ne soit intégrée à ces ef-

¹ DefendDefenders et al., « Le Conseil des droits de l’homme devrait créer un mécanisme indépendant sur le Soudan », 1^{er} septembre 2023, <https://defenddefenders.org/wp-content/uploads/2023/09/HRC54-Civil-society-letter-on-SUDAN-FRENCH.pdf>

² Hassan Shire, « Only an accountability-centered truce can yield sustainable peace in Sudan », The Independent Uganda, 15 juin 2023, <https://www.independent.co.ug/only-an-accountability-centered-truce-can-lead-to-sustainable-peace-in-sudan/>

forts, le Soudan sera condamné à l'échec et à la répétition des violences. Ce que tous ceux disposant de moyens d'influence sur les parties soudanaises doivent à présent faire au plan bilatéral, et ce que tous les États doivent faire au plan multilatéral, c'est promouvoir la redevabilité tant politique (exposer les responsables d'atrocités) que pénale (soutenir des procédures judiciaires).

Il existe une voie. Alors que le Conseil des droits de l'homme est en session à Genève, un projet de résolution est sur la table. Il vise à créer une mission indé-

pendante d'établissement des faits (FFM) pour le Soudan. Le mandat de cette mission inclurait, entre autres éléments, la conduite d'enquêtes et l'établissement des faits et des circonstances se rapportant aux violations, ainsi que leurs causes profondes, le recueil et la conservation d'éléments de preuve, et l'identification des responsables.

Ce mécanisme ne met pas à lui seul fin à la guerre. Mais il enverra le bon signal à ceux qui sont impliqués, et contribuera ainsi aux efforts visant à rétablir la paix et à revenir à une transition démocratique.

Le Conseil des droits de l'homme doit agir sans attendre

Mettre en place une FFM sur le Soudan serait pleinement compatible avec le mandat du Conseil, qui lui permet d'examiner les violations des droits de l'homme, notamment lorsque celles-ci sont flagrantes et systématiques, et d'intervenir promptement en cas d'urgence.

Le Soudan est un cas d'école. La session extraordinaire tenue le 11 mai 2023, bien qu'étant un pas dans la bonne direction, n'a pas permis au Conseil de répondre aux attentes de la société civile. Plus tragiquement, elle a échoué à envoyer un message clair de solidarité et d'espoir au peuple soudanais. Depuis lors, la situation humanitaire et des droits humains a continué à se détériorer, menaçant de déstabiliser la ré-

gion tout entière et au-delà. À l'ouverture de la 54^{ème} session du Conseil, le Haut-Commissaire, Volker Türk, a dit que « [c]e conflit catastrophique a brisé une nation » et que « [l]e fil conducteur dévastateur [en] est son impact brutal sur les civils ». Il a conclu sa mise à jour en avertissant que « [c]et horrible conflit doit s'arrêter avant qu'il ne soit trop tard pour sauver le Soudan du désastre »³.

La communauté internationale ne peut pas attendre davantage pour faire de la redevabilité une priorité. Elle ne peut pas attendre la prochaine session du Conseil, qui s'ouvre dans cinq mois, en février 2024. Le Conseil doit agir, adopter le projet de résolution sur le Soudan et opérationnaliser la FFM immédiatement.

Le Soudan est aussi une occasion de répondre aux accusations de « deux poids, deux mesures »

De nombreuses crises sont inscrites à l'agenda du Conseil. Certaines ne le sont pas. Quel que soit l'établissement de mesure retenu, le Soudan est l'une des plus sérieuses. Il mérite la réponse la plus forte. Le Conseil a agi en mai dernier, mais ce n'était pas assez.

Les États ont à présent l'occasion de répondre aux accusations de « deux poids, deux mesures » qui ont pu prendre corps au regard du niveau d'attention élevé dédié, entre autres, à l'Ukraine. Les États qui ont mené les efforts visant à faire la lumière et à promouvoir la reddition des comptes pour les violations découlant de l'agression russe contre l'Ukraine ont l'occasion de montrer qu'ils dédient autant d'attention à d'autres crises – notamment en Afrique – et qu'ils sont prêts à y répondre d'une manière similaire.

Les États qui exigent que l'attention internationale dédiée aux crises en Afrique soit d'un niveau similaire à celle que l'Ukraine reçoit ont l'occasion de rehausser cette attention et de soutenir le peuple soudanais. Cela exige de soutenir l'initiative sur le Soudan présentée à HRC54.

Voter contre serait honteux. S'abstenir serait un minimum. Voter en faveur de cette initiative contribuerait fortement à la formulation d'une réponse cohérente et objective aux crises les plus graves touchant les droits humains à travers le monde.

Hassan Shire
Executive Director, DefendDefenders
Chairperson, AfricanDefenders

³ Voir Centre des médias du HCDH, « Sudan : Türk says conflict must stop before it is too late to pull the country back from disaster », 12 septembre 2023,

<https://www.ohchr.org/en/statements-and-speeches/2023/09/sudan-turk-says-conflict-must-stop-it-too-late-pull-country-back>